Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 18.12.2023
Numéro de publication: HR02-1005913360

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Ad Terra Energy SA, Genève, nouveau Ad Terra Consultancy SA

Ad Terra Consultancy SA
Chemin des Vergers 4
1208 Genève

Jusqu'ici
Ad Terra Energy SA

Ad Terra Energy SA, à Genève, CHE-115.481.560 (FOSC du 01.03.2023, p. 0/1005690728). Nouvelle raison sociale: Ad Terra Consultancy SA. Nouveau but: fournir des conseils dans les domaines du pétrole, des mines et des énergies renouvelables, une assistance technique dans les domaines commercial et économique, et de prendre des participations dans des entreprises du secteur de l'énergie. La société peut effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, financières ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet principal et acquérir, sous toutes ses formes, toutes sociétés ayant un but similaire. La société peut accorder des prêts ou d'autres financements directs ou indirects à ses filiales directes ou indirectes ainsi qu'à toute autre société du groupe, y compris ses actionnaires directs ou indirects et leurs filiales directes ou indirectes, et peut également garantir d'une quelconque manière leurs obligations à l'égard de tiers, notamment au moyen de droits de gage, de cessions ou transferts à fin de sûretés ou de garanties de toute nature, rémunérés ou non, même si ces garanties et sûretés visent exclusivement les intérêts des associés directs ou indirects ou des autres sociétés du groupe. De plus, elle peut exploiter ou s'associer avec les sociétés mentionnées ci-dessus à des compensations de liquidités/centralisations de liquidités nettes (cash pooling), y compris des ajustements de solde périodiques (balancing). En outre, elle peut se porter caution envers des créanciers sur les dettes contractées par ses filiales directes ou indirectes ainsi que par toute autre société du groupe, y compris ses actionnaires directs ou indirects et leurs filiales directes ou indirectes. Enfin, la société doit préserver les droits des actionnaires ne bénéficiant pas de l'octroi de tels financements, garanties, cautions et/ou autres sûretés. Nouveaux statuts du 06.12.2023.

Registre journalier no 23449 du 13.12.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 42, Date: 01.03.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève